

Bulletin économique d'Afrique de l'Ouest

Deuxième numéro

Une publication du SER d'Abuja et du SER d'Abidjan

Juillet 2024

Une nouvelle publication présentant des analyses de fond sur les enjeux économiques et financiers de l'Afrique de l'Ouest

Après avoir légèrement ralenti en 2023, la croissance économique ouest africaine devrait rebondir en 2024 (3,2%). La zone UEMOA demeure la plus dynamique avec un taux de croissance projetée à 6,6% en fin d'année dernière, tirée notamment par les performances du secteur extractif et la poursuite des investissements publics. Ces perspectives économiques favorables restent néanmoins soumises à de nombreux défis et risques.

L'endettement demeure globalement stable (autour de 60%) et relativement viable dans la plupart des pays de l'UEMOA bien que la question de la soutenabilité à moyen terme de certaines dettes se pose, notamment au Sahel (et au Ghana, non membre de l'UEMOA, où la restructuration de la dette est en bonne voie). Les pays restent par ailleurs confrontés à des besoins de financements importants (p 4) alors que les conditions d'accès aux marchés se sont tendues depuis début 2023.

Le changement climatique pourrait affecter les progrès économiques. Le déploiement d'une stratégie climat (p 17) à l'échelle de la CEDEAO se heurte à la question du financement des engagements climatiques. C'est dans cet objectif que le FMI et la Banque Mondiale ont récemment organisé en Côte d'Ivoire et au Bénin des tables-rondes avec les principaux bailleurs internationaux et bilatéraux afin que les financements mis en place par ces deux institutions servent de catalyseurs à de nouveaux appuis financiers.

La persistance des tensions internationales a ravivé les pressions inflationnistes et causé des perturbations de l'offre à l'instar des approvisionnements en intrants pour le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire (p 16).

La transformation structurelle des économies bien que lente se poursuit sous l'impulsion de stratégies industrielles nationales (p 8) qui visent avant tout à augmenter la valeur ajoutée des exportations.

Des efforts sont engagés pour mettre en place un cadre incitatif aux investissements du secteur privé qui se traduit notamment par la mise en place de plateformes industrielles à l’instar de la zone industrielle de Glo Djigbé au Bénin (p 20), le soutien au développement de secteurs d’avenir (économie numérique en Côte d’Ivoire, p 22) ou de filières (automobile au Ghana (p 25). La Chine (p 12) entend y prendre sa part avec des flux d’IDE vers l’Afrique de l’Ouest en hausse tendancielle et ciblés sur certains secteurs d’intérêts pour elle.

Daniel GALLISSAIRES

**Chef du Service économique régional
d’Abidjan**

daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr

Florent MANGIN

**Chef du Service économique régional
d’Abuja**

florent.mangin@dgtresor.gouv.fr

Nous rappelons à notre cher lectorat que les Services économiques régionaux d’Abuja et d’Abidjan publient régulièrement sur l’actualité économique ouest-africaine et sur leurs activités dans la région à travers leurs pages LinkedIn ([Abuja](#) et [Abidjan](#)). Veuillez également écrire à [Mohamed El Guindi](#) (Abuja) et à [Clara Delmotte](#) (Abidjan) pour vous inscrire aux listes de diffusions respectives.

Sommaire

AFRIQUE DE L'OUEST.....	4
Couverture des besoins de financement depuis 2020 en Afrique de l'Ouest.....	4
Les politiques industrielles en Afrique de l'Ouest.....	8
Présence économique chinoise en Afrique de l'Ouest.....	12
Quelle redéfinition des flux d'approvisionnement agroalimentaires dans le contexte de la guerre en Ukraine ?	15
Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO	17
BENIN.....	20
La zone économique spéciale de Glo Djigbé : l'ambition industrielle du Bénin.....	20
COTE D'IVOIRE.....	22
L'économie numérique en Côte d'Ivoire.....	22
GHANA.....	25
Le secteur minier	25
MAURITANIE.....	28
Le secteur de la pêche en Mauritanie.....	28
NIGERIA.....	30
Hausse du salaire minimum au Nigéria : des négociations dans l'impasse pour une mesure mal ciblée et coûteuse.....	30
Situation du secteur bancaire nigérian : des risques limités pour la stabilité financière malgré un contexte économique dégradé.....	32

AFRIQUE DE L'OUEST

Couverture des besoins de financement depuis 2020 en Afrique de l'Ouest

Par la succession des effets économiques des crises depuis 2020 (covid, invasion de l'Ukraine) et la faiblesse de la mobilisation des recettes fiscales, le niveau des déficits budgétaires s'est globalement dégradé en 2020-2022 et a accentué des besoins de financement à partir de 2020 alors que le marché international s'est avéré relativement inaccessible sur 2022-2023 contrairement aux années passées pour les économies les plus avancées de la région. Dans ce contexte, les Etats ont semble-t-il davantage sollicité le marché interne ainsi que les bailleurs multilatéraux, lorsque cela leur était possible.

Les crises successives (Covid, Ukraine) ont creusé les déficits budgétaires et relevé le besoin de financement mais les conditions financières ont été favorables jusqu'à début 2022

Un creusement des déficits budgétaires sur la période 2020-2022 constaté en Afrique de l'Ouest a mécaniquement alimenté le besoin de financement des Etats

A partir de 2020, les déficits budgétaires se sont nettement dégradés en Afrique de l'Ouest. D'après le FMI, ce niveau était de 6,7% du PIB en 2020 (pays CEDEAO) contre 3,3% en moyenne sur la période 2011-2019 du fait des effets économiques et financiers de la crise du Covid. Alors que l'ajustement en 2021 fût très limité (6,1% du PIB), les économies n'ont pas réussi à tenir la trajectoire en 2022 en restant à un niveau relativement élevé (6,3% du PIB) du fait des effets de la crise russo-ukrainienne sur les finances publiques. Cette observation est particulièrement vraie au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo où le déficit budgétaire moyen était supérieur à 6% sur cette période, et surtout au Ghana où il a été en moyenne de 14% sur les trois ans. Ce cadre budgétaire dégradé dans la sous-région sur la période 2020-2022 est plus marqué qu'en Afrique subsaharienne où en moyenne les Etats ont semble-t-il réussi à consolider de façon plus rapide sur cette période (de -6,5% du PIB 2020 à -4,4% du PIB en 2022).

Une couverture des besoins de financement relativement aisée jusqu'à début 2022 dans un contexte de conditions financières assez favorables

Ces déficits budgétaires ont pu être couverts par l'ensemble des outils et partenaires financiers possibles dans un contexte financier relativement favorable (taux bas et liquidité abondante) jusqu'à début 2022, à la fois sur les marchés domestiques comme internationaux. Cela a notamment été le cas du Nigeria qui avait émis avec succès un montant record de 5,25 Mds USD d'eurobonds en près d'un an – une tranche de 4 Mds USD en 2021 et une tranche de 1,25 Md USD en 2022 ; du Ghana, qui par deux fois en 2020 et mars 2021, avait pu lever des fonds en devise à long terme (sans besoin de financement identifié par le budget de l'année en cours) – jusqu'à ce qu'une tentative infructueuse, en octobre 2021, ne constitue le signal de l'impasse financière dans laquelle se trouvait le pays. En outre, la zone UEMOA a aussi connu une période favorable de conditions de financement, d'une part avec l'émission d'Eurobonds jusqu'en 2021 pour certains : Côte d'Ivoire en novembre 2020 (1 Md EUR à 5% à 10 ans) et février 2021 (au total 850 M EUR, à 4,3% pour la tranche à 10 ans), Sénégal en juin 2021 (775 M EUR à 5,375% à 16 ans) et le Bénin en janvier 2021 (1 Md USD, à 4,875% pour la tranche à 11 ans) ; et d'autre part sur le marché sous-régional de l'UEMOA où la liquidité était significative sous l'effet de la politique monétaire menée par la BCEAO, avec des taux relativement faibles (3% pour les BAT, 5-6% pour les OAT en moyenne). Enfin, il est à noter que les années 2020-2021 ont donné lieu à un appui financier massif du FMI à travers notamment des financements d'urgence accordés sans réelles contreparties et surtout l'allocation générale de DTS, qui ont permis de couvrir une partie parfois significative du besoin de financement des Etats d'Afrique de l'Ouest.

En 2022-2023, les Etats ont continué à chercher à mobiliser l'ensemble des créanciers mais faute d'accès fluide au marché international en 2022-2023 et à des conditions relativement raisonnables, ils ont dû s'adapter...

Bon nombre d'Etats ont davantage sollicité le marché intérieur en 2022-2023 et/ou cherché à relever le niveau des appuis financiers des bailleurs internationaux pour couvrir leur besoin de financement

Les ressources levées sur les marchés domestiques/régionaux de la dette se sont globalement accrues ces dernières années, en particulier sur le marché de l'UEMOA et en Guinée. En effet, les émissions nettes réalisées par les pays membres sur le marché financier de l'UEMOA sont passées de 910,8 Mds FCFA (1,4 Md EUR) en 2019 à 3 351,4 Mds FCFA (5,1 Mds EUR) en 2023, ce qui semble s'assimiler à un plafond de verre, au regard du relatif durcissement de la politique monétaire de la BCEAO conduisant à rendre certaines opérations de dette « sous-souscrites » en 2023, bien qu'avec des améliorations relatives plus récemment. De même, le marché local guinéen, faiblement doté il y a quelques années, a réalisé quelques opérations d'ampleur, bien que sa faible profondeur et son fonctionnement nécessitent encore des améliorations. S'agissant du cas spécifique ghanéen, le marché des titres de courte maturité a continué d'être sollicité. En revanche les autorités locales se sont engagées avec le FMI à ne plus solliciter le marché obligataire à maturité un an ou plus, tout comme à exclure tout recours au financement direct du déficit par les avances de la banque centrale (qui ont représenté 7,2% du PIB en 2022).

Parallèlement, certains Etats ont aussi cherché à relever l'appui financier que pourraient leur apporter des partenaires financiers bilatéraux ou multilatéraux. En effet, bon nombre de pays ont signé de nouveaux programmes avec financement avec le FMI ces deux dernières années (**Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Sénégal...**), y compris certains qui n'avaient pas recours de façon régulière à l'institution (**Guinée-Bissau, Mauritanie, Togo**) dans l'optique aussi de susciter l'aspect catalytique de ces programmes à l'égard d'autres bailleurs. En outre, **le Ghana** est le cas le plus polaire qui par la dégradation de ses finances publiques a sollicité une assistance du FMI à l'été 2022. Les pays ont également fortement sollicité l'ensemble de la communauté des bailleurs, en premier lieu BM, BAfD, BIsD,... et certains créanciers bilatéraux.

L'absence d'accès au marché Eurobond a conduit certains Etats, notamment ceux historiquement habitués à solliciter ce marché, à mobiliser des financements internationaux plus innovants

Dans le contexte de rareté de ressources, plusieurs Etats se sont penchés sur les financements ESG, en particulier avec la BAfD. En effet, la BAfD a octroyé en juillet 2023 une garantie partielle de 400 M EUR à la **Côte d'Ivoire** qui, pour financer des projets ESG, a joué le rôle d'effet de levier pour aider le pays à mobiliser un montant total de 533 M EUR auprès de Standard Chartered Bank. Ce type d'opération (financement projets ESG) a été repris par le **Bénin** pour un montant de 350 M EUR, levé auprès de Deutsche Bank, avec des garanties de la BAfD et de l'ATIDI. Ces opérations ont permis de lever des montants relativement importants et à des conditions financières attractives pour les Etats (ex de la Côte d'Ivoire, autour de 6% all-in) dans un contexte d'une moindre demande et de taux très élevés sur le marché secondaire Eurobond.

Le prêts adossés à des contreparties réelles ont également pu constituer une alternative permettant d'accéder aux financements en devises, sans devoir se confronter aux aléas des marchés financiers. Ainsi, Afreximbank a mis en place en décembre 2023 une facilité de prépaiement syndiquée de 3,3 Md USD en faveur de l'Etat fédéral **nigérian**, en contrepartie de pétroles bruts fournis par la NNPC. L'objectif de la transaction est d'apporter des liquidités en dollars et d'augmenter les réserves de change, par la vente à terme d'un nombre spécifique de barils de pétrole brut (90 000 barils de brut par jour), dont les recettes devaient être destinées initialement à l'Etat fédéral. Le prêt a une durée de 5 ans, et son taux d'intérêt est relativement élevé : 6 % par an au-dessus du taux sans risque (TSR) à 3 mois.

En 2024, les Etats ont entamé l'année en ordre dispersée, selon l'accès au marché international et/ou l'intensité de l'appui financier des partenaires bi et multilatéraux

Les partenaires financiers bi et multilatéraux offrent un soutien massif à une partie de la région...

Une partie des pays de la région entretient une relation étroite avec les partenaires financiers internationaux, multilatéraux et bilatéraux, qui leur permet de répondre en totalité ou en partie à la couverture de leur besoin de financement. C'est le cas notamment de la **Côte d'Ivoire** qui bénéficie d'un soutien massif des FMI et BM -pour ne citer qu'eux- où le FMI cumule un financement de 4,8 Mds USD (soit 5% du PIB) sur 2023-2026 ; et la BM mettant en œuvre un portefeuille de projets et appui budgétaire de près de 6 Mds USD (plus de 6% du PIB) avec de nombreux décaissements attendus cette année. Bien que géant de la région, le **Nigeria** bénéficie également d'un appui aux politiques de développement (DPF) de 1,5 Md

USD et d'un programme pour résultats (PforR) de 750 M USD octroyés par la BM. Le **Bénin**, probablement jugé comme le meilleur élève de la région aux yeux de ces partenaires, bénéficie relativement à la taille de son économie d'appuis significatifs, avec un portefeuille actif de projets de 2,7 Mds USD rien que pour la BM (près de 14% du PIB) et là aussi des versements d'ampleur attendus cette année. Le cas du **Ghana** est à part, compte tenu de la situation de défaut dans laquelle il s'est trouvé : sous programme avec le FMI (3 Mds USD), il a obtenu un double accord en janvier puis juin 2024 compatible avec ce programme, avec respectivement les créanciers officiels (cadre commun du G20) pour un traitement de sa dette bilatérale (5,4 Mds USD) et les créanciers privés détenteurs d'euro-obligations (4,7 Mds USD d'annulation auxquels s'ajoutent 4,4 Mds d'allègement de trésorerie). En revanche, certains pays ont pu éprouver davantage de difficultés ces derniers mois dans l'accompagnement par leurs partenaires, en lien avec la situation de gouvernance et politique (pays de l'AES) ou financière (**Libéria**) ce qui a pu geler ou ralentir cette coopération.

... et l'accès retrouvé au marché international depuis le début de l'année 2024 participe à la couverture des besoins de financement de certaines économies.

Le marché international est resté (quasi) fermé pendant deux ans (2022-2023) sans aucune opération type eurobond par un pays d'Afrique Sub-saharienne (ASS). Cependant, au 1^{er} semestre 2024, plusieurs opérations se sont succédées en Afrique de l'Ouest et devraient ouvrir la voie à d'autres. La Côte d'Ivoire a été le premier pays d'ASS à émettre depuis avril 2022 (Afrique du Sud) en réalisant un eurobond d'un montant significatif (2,6 Mds USD) en janvier 2024, essentiellement à des fins de reprofilage de sa dette et ainsi d'amélioration de sa soutenabilité. En février, le **Bénin** lui a enboîté le pas avec un eurobond de 750 M USD et dernièrement, en juin, le **Sénégal** avec la levée de 750 M USD là aussi dans le cadre d'un placement privé arrangé par la banque JP Morgan. Ces prochains mois, c'est vraisemblablement au **Nigeria** qu'une opération de l'ordre de 1,5 à 2 Mds USD est attendue (au T3 2024) avec le soutien du FMI, bien que cet eurobond nécessite au préalable l'approbation du Conseil exécutif fédéral et des deux chambres. A horizon fin 2025, au-delà des pays déjà mentionnés, certains pays pourraient prétendre à une notation internationale et à un accès à ce marché, en particulier le **Togo** et la **Guinée** dont les administrations accompagnées de leurs conseils travailleraient en ce sens.

Cependant, des Etats pourraient être tentés, à défaut de ressources suffisantes et/ou à des conditions suffisamment soutenables, de mener des opérations peu orthodoxes

Dans ce contexte, certains Etats sont tentés de mener des opérations de financement alternatif mais qui les exposent à différents risques (financiers, de soutenabilité, de désorganisation du marché, etc.). C'est le cas notamment du **Niger**, qui a conclu avec la Chine un financement gagé sur la livraison de barils de pétrole, correspondant à une avance de 400 M USD. Cette opération pouvant appeler à d'autres de ce genre gagées sur des ressources extractives des pays de l'AES (**Burkina Faso, Mali, Niger**), au regard des difficultés d'accès aux ressources et de la dégradation de la gouvernance de ces Etats. Par ailleurs, le **Nigeria** prévoit également l'émission domestique de titres en devises au deuxième trimestre de 2024 pour apporter des liquidités en dollars sur le marché officiel, de manière complémentaire aux *eurobonds*. Les Nigériens disposeraient en effet d'une épargne de l'ordre de 30 Mds USD sur leurs comptes locaux en devises (appelés « comptes domiciliaires ») que les autorités souhaitent en partie capter. Si le gouvernement espère ainsi se financer à moindres coûts et dans un cadre légal national plus favorable, il n'est pas certain que les Nigériens soient prêts à confier massivement leurs liquidités en dollars à l'Etat fédéral.

Les Etats ont abordé en ordre dispersé l'année 2024. Le soutien massif des bailleurs internationaux cumulé à l'ouverture au marché international facilite la couverture des besoins pour certains, alors qu'à l'opposé de ce panorama, l'on trouve certains Etats qui historiquement se reposaient sur les bailleurs bi & multilatéraux qui doivent davantage se reposer sur le marché intérieur avec ses limites, en raison des difficultés à mobiliser ou répondre à certaines exigences de gouvernance. La capacité des Etats à élargir la profondeur du marché intérieur de la dette et surtout à lever l'impôt sera déterminante pour faire face au remboursement des échéances de dette à venir et assurer le financement des dépenses d'investissement à moyen terme, surtout si l'appui financier massif des FMI-BM venait sensiblement à se réduire au-delà de 2025.

[Felix de Liège](#) et [Ludovic Lea](#)

Adjoints aux chefs des SER d'Abidjan et d'Abuja

Les politiques industrielles en Afrique de l'Ouest

Toutes les stratégies de développement de l'Afrique identifient l'essor industriel comme la pierre angulaire d'une croissance future. Un consensus émerge selon lequel les gouvernements africains doivent promouvoir plus activement le développement industriel en créant les conditions favorables à l'industrialisation et en soutenant les industries naissantes. Si les programmes industriels communs portés par les instances économiques régionales se sont soldés par des échecs, les pays de la zone ouest africaine se sont, en revanche, engagés dans des politiques industrielles nationales qui ont contribué à faire émerger des foyers d'industrialisation. Toutefois, ces efforts de construction d'une base industrielle restent encore bien en deçà du potentiel notamment parce que les économies sont encore aux prises de défis structurels qui entravent l'opérationnalisation de leur politique industrielle.

La Politique Industrielle Commune de l’Afrique de l’Ouest : une volonté politique freinée par plusieurs facteurs

Une volonté des organisations économiques d’établir une politique industrielle régionale

Conscient de l’importance de l’industrie comme moteur du développement, les pays ouest africains se sont engagés au cours de la dernière décennie en faveur de l’industrialisation dans le cadre de vastes programmes visant à diversifier leur économie, notamment se doter de capacités productives pour permettre, outre de mieux résister aux chocs exogènes, de nourrir une croissance économique forte et durable.

Au premier titre des acteurs institutionnels, c’est l’UEMOA qui, dès 1999, a adopté une Politique Industrielle Commune (PIC) pour répondre au besoin de la restructuration des unités industrielles, promouvoir la création d’un tissu industriel coordonné, l’amélioration de la compétitivité des entreprises et le développement industriel durable. Dans le prolongement de cette initiative, la CEDEAO a élaboré la mise en œuvre d’une vision 2020. Adoptée en 2007, elle jette les bases de la Politique Industrielle Commune de l’Afrique de l’Ouest (PICA) avec, pour dessein « l’accélération de l’industrialisation de l’Afrique de l’Ouest par le biais de la promotion de la transformation industrielle des matières premières locales, le développement et la diversification des capacités productives industrielles, et le renforcement de l’intégration régionale et des exportations de biens manufacturés ».

Cette volonté politique s’est heurtée à la faiblesse de capacités opérationnelles majeures

Si elles traduisent un enthousiasme politique certain, leurs effets ont été limités compte tenu des faibles capacités organisationnelles des structures économiques chargées de la mettre en œuvre. On note ainsi une faiblesse de la gouvernance industrielle (vision et planification d’une politique industrielle, mise en place d’une réglementation adéquate). Par ailleurs, un certain nombre de difficultés ont entravé leur opérationnalisation telles que les barrières tarifaires et non tarifaires rendant difficile la parfaite circulation des biens, la faiblesse de protection du marché face aux importations frauduleuses et aux produits contrefaits,.... Cela s’est traduit par une quasi-absence de collaboration à l’échelle régionale poussant chaque pays à développer sa propre stratégie. Bien que des foyers d’industrialisation apparaissent sous l’impulsion des Etats, le rythme du développement industriel de la région reste encore très lent et inférieur à la moyenne africaine.

Au profit de l’émergence de politiques industrielles nationales

Alors que la mise en place d’une politique industrielle commune s’est soldée par un échec, les pays de la zone ont élaboré des politiques industrielles nationales afin de soutenir les industries manufacturières naissantes.

La transformation locale des matières premières et l'émergence de nouvelles industries

Bien qu'ils disposent d'un sol riche en matières premières et une vocation agricole affirmée, les pays d'Afrique de l'Ouest ont pendant longtemps éprouvé des difficultés à engendrer une dynamique d'industrialisation et, plus largement, à s'intégrer dans les chaînes de valeur internationales. L'exploitation et la première transformation locale des matières premières sont devenues une priorité pour nombre de pays de la zone qui concentrent leurs efforts d'accompagnement sur les secteurs à fort potentiel d'exportation. A cet effet, des filières agricoles et de transformation des minerais se mettent en place aux côtés de nouvelles, comme l'automobile ou la pharmacie.

La Côte d'Ivoire, avec l'anacarde et le cacao dont elle est le premier producteur mondial, fait de la transformation locale de ses matières premières un axe majeur de développement. À l'instar du Bénin et du Mali déterminés à passer de l'exportation brute à la transformation de leur coton. La valorisation des matières minérales fait l'objet d'une attention particulière. La récente raffinerie de Lekki du groupe Dangote va permettre au Nigeria de mieux bénéficier des retombées économiques de ses réserves de pétrole. La Guinée, aujourd'hui premier fournisseur mondial de bauxite, ambitionne déjà de renforcer son positionnement en aval de ce secteur extractif avec un projet de raffinerie d'alumine. Les découvertes récentes des gisements d'hydrocarbures au Sénégal et en Côte d'Ivoire poussent ces pays à développer des unités d'exploitation et de transformation des ressources minérales.

Outre les secteurs agricoles et miniers, les pays montrent des signes prometteurs d'émergence de nouvelles industries. Ainsi, le Ghana ambitionne de poursuivre sa politique d'industrialisation en se positionnant sur le marché de la production automobile avec le Ghana Automotive Development Policy et prévoit une production locale (assemblage) qui atteindra 12 000 véhicules en 2027. Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 a mis en lumière la forte dépendance de l'Afrique envers les biens manufacturiers, finaux et intermédiaires, notamment pour les produits pharmaceutiques et le matériel médical nécessaires pour répondre à la crise sanitaire. Cet épisode a poussé les pays de la zone, notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire à intégrer le développement de l'industrie pharmaceutique comme priorité de leur politique industrielle.

Le renforcement des infrastructures par l'émergence de parcs industriels et Zones Economiques Spéciales

Les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest investissent dans de nouvelles infrastructures pour faciliter l'émergence du tissu industriel. Le secteur agricole représentant un maillon essentiel des économies ouest africaines, les politiques industrielles et Plan d'Investissement Agricoles (PIA) des pays développent plusieurs projets d'agropoles et parcs industriels à l'instar de la plateforme industrielle d'Adetikopé au Togo, du Parc industriel intégré de Diamniadio au Sénégal, ou encore du pôle agro-industriel du bélier en Côte d'Ivoire. Il s'agit à travers ces infrastructures de développer : *i*) des plateformes agro-industrielles avec des installations partagées, aménagées de manière à permettre aux transformateurs, agrégateurs et aux distributeurs de mener leurs activités dans la même zone afin de réduire leurs coûts de transaction, et d'accroître leur compétitivité ; et *ii*) des Centres d'Agrégation et de Services agricoles (CAS) à l'usage des acteurs des filières pour faciliter la gestion des approvisionnements des parcs, ainsi que l'accès aux intrants et services agricoles (mécanisation, technologies, financements, TIC). Les projets de pôles agro-industriels ambitionnent également de mettre en place les conditions de développement durables basées sur la construction d'infrastructures structurantes (routes, énergie, eau...).

Le développement de Zones Economiques Spéciales constitue une autre caractéristique essentielle de la politique industrielle menée par les pays visant à favoriser la mise en place d'un

cadre incitatif. Ces dernières sont des outils en plein essor que l'on retrouve dans de nombreux pays, dont celle de Glo Djigbé (GDIZ) au Bénin, d'Adétikopé au Togo, Sandiara et Diass au Sénégal. Soumis à différents régimes juridiques, il existe plusieurs types de ZES, mais leur importance réside dans les avantages fiscaux qu'elles procurent. Elles sont utilisées pour encourager les regroupements industriels (grappes) et contourner les problèmes de l'environnement général des affaires. Elles offrent ainsi des incitations se matérialisent par des exonérations de droits à l'importation et à l'exportation, une simplification des contrôles et des procédures douanières et administratives et des taux d'imposition relativement faibles.

Le soutien au financement des PME

Toujours dans une logique de favoriser un essor industriel, les états prévoient également des mécanismes de financement spécialement orientés vers la politique d'industrialisation avec la mise en place de lignes de crédit dans les banques dédiés à l'industrialisation. L'amélioration de la compétitivité des PME étant un enjeu crucial pour la concrétisation d'un développement industriel, les pays s'activent à la mise en place de fonds d'investissements industriels afin de permettre au tissu industriel de se consolider, de se moderniser et de développer une capacité de substitution aux produits importés.

A titre d'exemple, le président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye dans son nouveau plan de politique industrielle, envisage de financer l'industrialisation du pays par la création de la Grande Banque Industrielle Sénégalaise (GBIS) qui se spécialiserait dans l'attribution de crédits à moyen et long termes aux industries. Il prévoit également d'utiliser une partie du Fonds Souverain Sénégalais provenant des hydrocarbures pour financer le programme d'industrialisation des pôles régionaux. En Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien a renforcé la compétitivité des entreprises industrielles grâce à un mécanisme de soutien au financement par la mise en place d'un dispositif de garantie. On note également la création en 2022 de la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (SOGEDI), structure combinant à la fois les missions de planification, de promotion, de financement, de réalisation, de réhabilitation et de gestion des infrastructures industrielles. Le pays a par ailleurs récemment lancé une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau fonds industriel à l'image du Fonds de Développement Industriel et des Petites et Moyennes Entreprises (FODIP) en Guinée. Les pays de la zone bénéficient également de programmes de financement des bailleurs multilatéraux à destination des PME visant moderniser et diversifier la base de production des pays et opérationnaliser leur politique industrielle. Ainsi, Le Ghana, à travers le Ghana Infrastructure Investment Fund (GIIF), a bénéficié d'un financement de 75 M USD de la Banque Africaine de Développement.

Une politique de « contenu local » appelée à se renforcer

Plusieurs pays ont, au cours des derniers mois, voté des lois visant à imposer des règles de « contenu local » dans les activités pétrolières et gazières, voire minières. Elles définissent précisément la liste des emplois ainsi que des activités de sous-traitance, de prestations de services et de fournitures de biens devant entièrement être occupés par les nationaux, aux fins de promouvoir le développement de champions locaux dans toute la chaîne de valeur. Ce mouvement devrait rapidement dépasser les seuls secteurs miniers et pétroliers et s'étendre à d'autres domaines en phase de démarrage.

Malgré les efforts engagés, des freins subsistent et entravent la mise en œuvre des politiques industrielles (accès aux financements, déficit infrastructurel, manque de main d'œuvre qualifié, environnement des affaires...).

[Franck Anglow](#), [Blanche Gaffinel](#) et [Cyril Darneix](#)
*Attaché économique au SER d'Abidjan, stagiaire au SER d'Abidjan
et délégué du SER d'Abuja à Lagos*

Présence économique chinoise en Afrique de l'Ouest

La stratégie financière chinoise repose historiquement sur des prêts et, de manière croissante, sur des investissements directs, faisant de la Chine un acteur incontournable

La Chine s'est érigée en principal prêteur de la région

La Chine est le premier créancier bilatéral du Bénin (à hauteur de 3,1% de la dette totale en 2022), de la Côte d'Ivoire (6,8%), du Ghana (3,2%), de la Guinée (17,8%, dont 8,2% pour le barrage hydroélectrique de Souapiti, en 2021), du Mali (5,1%), du Nigéria (4,2%) du Sénégal (5,8%) et de la Sierra Leone (2,3%). En considérant la dette commerciale des banques à capitaux publics comme une dette bilatérale, la Chine est également le premier créancier bilatéral du Libéria à travers CEXIM (2,7%), devant l'Arabie Saoudite (2%) et le Koweït (1,1%) (source: FMI). **Sur la décennie passée, le stock de dette en valeur détenu par la Chine a augmenté pour tous les pays d'AO.** Entre 2013 et 2022, l'augmentation la plus significative est observable en Côte d'Ivoire (+3,4 Mds USD), au Nigéria (+3,3 Mds USD), en Guinée (+1,4 Md USD) et au Sénégal (+915 M USD), constituant ainsi parmi les niveaux les plus importants observés dans la sous-région en 2021 : Nigéria (4,3 Mds USD, 28% du montant de dette détenue par la Chine en AO), Côte d'Ivoire (3,8 Mds USD, 25%), Ghana (2,1 Mds USD), Guinée (1,7 Md USD) et Sénégal (1,3 Md USD). **Depuis 2017, l'augmentation de la dette publique chinoise en AO se concentre essentiellement sur la Côte d'Ivoire et la Guinée,** alors qu'elle est pour d'autres quasi-stable (Bénin, Mauritanie...) ou en retrait (Ghana avec -94 M USD, Niger avec -112 M USD, Cap Vert, Mali et Togo) selon les données de la Banque mondiale.

Au-delà de la dette publique ainsi identifiée, certains prêts peuvent se trouver adossés à des ressources naturelles et peuvent *in fine* contrevenir à une logique de développement des économies. Si cet outil est marginal, il est concentré sur un petit nombre de pays pour lesquels il représente une source majeure de financement, à l'image de la Guinée et du Niger. S'agissant de la **Guinée**, une étude de cas (CARI, 2021) d'un prêt réalisé en 2017 de 20 Mds USD fait ressortir l'absence de transparence des termes du contrat qui masque (i) une incertitude quant à sa capacité à générer **sur 20 ans le revenu minier** nécessaire au montant total du

remboursement - évalué à près de 170% de son PIB actuel, ainsi (ii) qu'une interrogation quant à l'effet de cet accord de long terme sur la diversification de l'économie déjà dépendante à hauteur de 50% de ses exportations (en valeur) de bauxite. S'agissant du **Niger**, un premier prêt de 1 Md USD, adossé à la part revenant à l'Etat des revenus pétroliers d'Agadem, a d'abord été annulé par le Parlement en 2018, avant que le nouveau gouvernement de transition n'accepte que l'avance de 400 M USD contracté auprès de la CNPC pour la construction des infrastructures d'Agadem et de son oléoduc soit finalement adossé au **pétrole**. Le remboursement devrait se faire sur la base des **premières exportations de pétrole brut sur 12 mois** avec un **taux d'intérêt de 7%**, dans un contexte où l'exportation de pétrole est en outre suspendue aux négociations avec le Bénin et à la protection de l'oléoduc, saboté en juin 2024 par des rebelles au Niger. Enfin, s'agissant du **Ghana**, 4 prêts pour un montant total de 619 M USD seraient à ce jour encore adossés à des actifs tels que le cacao, la bauxite et le pétrole.

La stratégie de prêts reflète la volonté de la Chine de sécuriser ses approvisionnements et d'exercer son influence dans des secteurs stratégiques (source : SAIS-CARI, 2024)

Les prêts chinois ont été une source majeure de financement pour les projets d'infrastructures de développement. Depuis 2000 en Afrique de l'Ouest, ils sont dominés par les secteurs des transports (43%), de l'énergie (27%) et des TIC (14%), avec toutefois un récent déclin dans le secteur de l'énergie. La Chine dispose de plusieurs avantages comparatifs : (i) ces secteurs ont été au cœur de son modèle économique (infrastructures) et stratégique (TIC) et la taille de son marché intérieur lui a permis de développer des économies d'échelles et des savoir-faire répondant à la demande des économies en développement de la région ; (ii) les entreprises, quand elles ne sont pas publiques, bénéficient de guichets de prêts publics ; (iii) les établissements financiers bancaire chinois ne répondent pas aux mêmes exigences de compliance et de maîtrise du risque fiduciaire que les établissements occidentaux.

Les TIC, investissements stratégiques et étroitement liés à la souveraineté, suscitent un intérêt quasi constant depuis 2002 qui s'est accru depuis la pandémie. En effet, en 2020, à l'échelle du continent, les TIC représentent pour la première fois le second plus grand montant (après les transports) à hauteur de 568 M USD répartis au sein de 6 projets, dont deux en AO (au Burkina Faso - *SMART Burkina*, 80 M USD - et au Ghana - *Ghana Rural Telephony and Digital Inclusion Project*, 160 M USD) – parmi les 5 seuls prêts identifiés en AO en 2020. Au niveau de l'AO, ils représentent 38% du montant des prêts accordés en 2020. La GCI (Mosse et al., 2023) observe que de nombreux projets ont pour objet commun de convertir au format numérique des procédures administratives ou de mettre en place un centre de données et sont souvent confiés à *Huawei* ou ZTE et financés par CHEXIM. C'est le cas *a minima* de 10 pays d'Afrique, dont le Cap-Vert, la Guinée, le Sénégal (2021) pour le *Diamniadio Data Centre Restructuring* ainsi que le Burkina Faso (2022) pour le projet *SMART Burkina*. Ensuite, les infrastructures stratégiques (transport, mines) devraient demeurer source d'intérêt, selon la CGI, dont l'analyse se fonde sur le cas de l'aéroport international du Bénin. En AO, le secteur des transports représente 41% des prêts entre 2002 et 2015 et toujours 57% entre 2016 et 2021, ces grands investissements (>500 M USD) ayant en outre été caractéristiques de l'intervention chinoise lors des années de pics. Enfin, de nouveaux secteurs semblent se distinguer, tels l'environnement, l'éducation seraient des leviers d'influence par l'image. Entre 2000 et 2015, seul un prêt a été recensé dans le secteur de l'éducation, contre deux en 2018 et un en 2022 qui représente 25% du montant des prêts de cette dernière année. Le premier prêt dans le secteur de l'environnement est enregistré en 2022 à destination du Sénégal et représente 65% (465 M USD) du montant des prêts à l'AO en 2022. Le cas du projet **PREFERLO au Sénégal**, est ainsi analysé par la GCI en 2023 comme témoignant d'un pivot de la Chine vers des projets à valeur ajoutée environnementale. Le faible montant des prêts de ces secteurs (< 50 M USD) comparativement à d'autres - appelant par nature des montants élevés (à titre d'exemple, le projet

hydroélectrique Souapiti en Guinée a nécessité un prêt de la CHEXIM de 1,2 Md USD en 2018), ne doit pas masquer leur multiplication.

Une stratégie qui se renforce grâce à l'augmentation des investissements directs étrangers, promettant des flux commerciaux

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) chinois vers l'AO apparaissent en hausse tendancielle passant d'une moyenne de 326 M USD entre 2003 et 2006 à une moyenne de 3,4 Mds USD entre 2019 et 2022, soit une multiplication par plus de 10. Les années 2008 (5,5 Mds USD), 2018 (5,4 Mds USD) et 2021 (5 Mds USD) présentent les pics de flux vers la zone. Entre 2018 et 2022, le Niger (1,4 Md USD), le Nigéria (948 M USD) et la Côte d'Ivoire (615 M USD) ont concentré en AO la plus grande valeur de flux d'IDE cumulés (source : CARI, 2023). En AO, les « IDE de conquête de marché » (CARI, 2023) pourraient se multiplier et être préférés aux actuels contrats commerciaux appuyés par des financements de projet ponctuels. Ils permettraient, *via* une prise de participation au capital, de **s'assurer du bénéfice des futures importations engendrées par l'investissement initial, pratique déjà rependue en Asie du Sud-Est.**

Cette tendance pourrait s'amplifier grâce aux démarches de facilitations des autorités locales. A titre d'exemple, le président béninois a, en septembre 2023, effectué une visite d'Etat en Chine qui a abouti à la signature de 13 accords de coopération, dont 7 portent sur les échanges commerciaux et les investissements. Il est notamment prévu la création d'un fonds de sécurisation des investissements chinois au Bénin qui permettrait à toute entreprise chinoise désireuse d'investir au Bénin de s'appuyer sur un **mécanisme de co-investissement**, prenant appui sur le *China-Africa Development Fund* (CADFUND, qui lui offrira la possibilité de récupérer les fonds investis si elle décide de se retirer à l'issue d'une période de 5 ans). De même, deux **forums d'investissement Bénin-Chine**, le 4 janvier et le 25 avril 2024, se sont tenus à Cotonou, notamment sur les potentialités de la zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ).

La présence économique chinoise se manifeste également par des flux commerciaux intenses, soutenus par une stratégie d'influence culturelle et militaire

Les importations massives de produits chinois peuvent refléter des situations de dépendance (source : Trademap)

La Chine est le premier fournisseur de plus de la moitié des pays de la région en 2022 et fournit plus de 10% des biens de la majorité des pays. Les pays pour lesquels elle représente un partenaire particulièrement déterminant sont le Niger (24% de ses importations en 2022, devant la France (21%)), le Nigéria (23% de ses importations, devant les Pays-Bas et la Belgique (10% chacun)) et le Togo (20% de ses importations, loin devant la France (9,3% de parts de marché) et l'Inde (8,2%) qui a toutefois quasiment quadruplé sa part en 10 ans).

Les principaux produits importés depuis la Chine sont très diversifiés et sont majoritairement des produits manufacturés. **Les principaux postes d'importation sont toutefois les produits d'équipement** assemblés ou leurs parties, en particulier les « chaudières, machines, appareils et engins mécaniques » (près de 19% des produits chinois importés) et les « machines, appareils et matériels électriques, appareils d'enregistrement » (14%). Viennent ensuite les **véhicules** (14%). **Pour l'approvisionnement des principaux produits chinois importés, la part de produits importés de Chine peut suggérer une dépendance** des pays de la région. C'est le cas pour les appareils mécaniques (importés de Chine à hauteur de 43%), électriques (importés de Chine à hauteur de 57%) et des véhicules (importés de Chine à hauteur de 27%). La part de produits chinois dans les produits des **industries métallurgiques** tels que la fonte, le fer ou

l'acier (54%) ou les ouvrages en ces matières (dont 46%) ou chimiques (53%), mettent en évidence une situation de dépendance.

Cette présence économique est appuyée par une présence militaire et une influence culturelle

La présence militaire chinoise en Afrique, illustrée par l'ouverture en 2017 d'une base à Djibouti, sert le projet des nouvelles routes de la soie (*Belt and Road Initiative* – BRI), qui inclut la stratégie du collier de perles, sécurisant les voies maritimes vitales pour la Chine. Par ailleurs, la Chine continue de multiplier ses engagements commerciaux dans le secteur de la défense avec les pays d'Afrique de l'Ouest, consolidant ainsi sa présence militaire pour sécuriser ses intérêts économiques. En juin 2024, Hu Guangxi, vice-président de la *China National Aero-Technology Import & Export Corporation* (Catic), le ministre ivoirien de la Défense et le chef d'état-major des armées ont conclu une commande d'hélicoptères de combat et d'avions de chasse, financée par un prêt bilatéral entre la Chine et la Côte d'Ivoire. Enfin, des dons de matériel militaire sont à noter, à l'image de celui au camp Naaba Koom à Ouagadougou, issu d'un accord de 2022.

Par ailleurs, la Chine développe activement son influence culturelle en AO, en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'éducation. Au Ghana, la promotion de la langue chinoise dans les écoles et universités a conduit à une forte augmentation du nombre d'étudiants ghanéens en Chine, avec 6 500 étudiants en 2019, dont 1 000 bénéficiant de bourses. Au Nigéria, en 2019, 16 écoles de Lagos enseignaient le mandarin et deux instituts Confucius sont présents depuis 2009 à l'université de Lagos et à l'université d'Awka. Depuis les années 2010, Pékin s'implante aussi en Afrique de l'Ouest *via* des médias comme Radio Chine Internationale, *China Global Television Network* et l'agence Xinhua, traduits en français pour toucher les audiences francophones. En 2015, un siège pour les médias chinois a été établi à Dakar. Malgré leurs efforts, ces médias peinent à concurrencer les médias occidentaux, notamment la radio française RFI, la plus écoutée dans certains pays de la région. Plus généralement, dans ce contexte, selon l'Afrobarometer (novembre 2021), l'AO montre un intérêt marqué pour le modèle de développement chinois, avec 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) considérant la Chine comme un modèle idéal pour leur avenir, tandis que 9 pays de la région (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Guinée, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie) expriment une perception positive sur son influence économique.

Pôle économie-finances (SER d'Abidjan) et [Claire Lavielle](#) attachée sectorielle du SER d'Abuja à Lagos

Quelle redéfinition des flux d'approvisionnement agroalimentaires dans le contexte de la guerre en Ukraine ?

L'Afrique de l'Ouest est globalement faiblement importatrice de produits en provenance de Russie (et encore plus marginalement, d'Ukraine). Sur certains produits stratégiques toutefois, la Russie apparaît comme un partenaire de premier plan, à l'image du blé et des engrais azotés et potassiques. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, à défaut de substituts locaux immédiatement disponibles, les flux se sont très rapidement redessinés à la faveur de nouveaux partenaires ou du renforcement des liens avec des partenaires historiques, dont la France fait partie, s'agissant par exemple du blé.

Face à la dépendance au blé russe et à des substituts locaux ne permettant pas de réduire les besoins en blé, les flux se redessinent grâce à de nouveaux partenaires :

En Afrique de l'Ouest, les importations de blé russe ont représenté environ 30% des importations totales de blé en Afrique de l'Ouest entre 2019 et 2021. Cette dépendance s'explique en partie par une mauvaise récolte en France en 2019, augmentant les flux avec la Russie, ainsi que par la dépendance des importations de farines de blé en provenance de Turquie dont on peut supposer qu'elles sont en partie issues de blé russe.

Cette dépendance se double d'une incapacité à substituer ces importations par des produits locaux malgré des efforts de substitution au Sénégal et au Nigéria. En effet, bien que les gouvernements multiplient les politiques de développement des filières locales de blé, ils demeurent néanmoins au stade de projets pilotes à l'image de ceux menés au Sénégal, au Nigéria, au Burkina Faso et au Mauritanie.

Par conséquent la France redevient un fournisseur majeur pour plusieurs pays, tandis que les pays baltes et l'Argentine voient également leur part dans les importations vers l'Afrique de l'Ouest augmenter.

Apanage de quelques acteurs mondiaux, les importantes ressources et capacités de transformation d'engrais russes et biélorusses apparaissent clé pour les besoins agricoles de la sous-région

Les importantes ressources et capacités de transformation d'engrais russes et biélorusses apparaissent comme des éléments clés pour répondre aux besoins agricoles de la sous-région.

S'agissant des engrais azotés, la part des importations russes est également importante pour les pays de la sous-région, voir une dépendance pour certains pays (Bénin, Burkina Faso, etc). Deux tendances ressortent en 2022-2023 : réduction de la part des importations russes des pays les plus dépendants (le Bénin, Libéria, Côte d'Ivoire, Libéria, Sénégal, Ghana, Togo) et parallèlement, d'autres fournisseurs voient leur part dans les importations augmenter (Nigéria et, dans une moindre mesure, le Burkina Faso).

Concernant les engrais phosphatés, la Russie n'est pas un acteur majeur et les pays de la sous-région en importent assez peu. C'est le Maroc, un des leaders mondiaux de la production, qui approvisionne les quelques pays importateurs (Cote d'Ivoire).

En matière d'engrais potassiques, la part d'approvisionnement russe ou biélorusse est variable en fonction des périodes et des pays. La forte dépendance de certains de ces pays entre 2019-2021 s'amenuise (Burkina Faso) pour se poursuivre d'un rebond dès 2022, à l'inverse de la Côte

d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria dont la part d'approvisionnement russe ou biélorusse continue à baisser jusqu'en 2023. Une tendance à la réduction de la part de ces importations est ainsi observable sur les deux dernières années pour les pays les plus dépendants.

Malgré l'effet prix causé par la perturbation de l'offre et des chaînes de distribution, la Russie reste un partenaire stratégique pour l'approvisionnement de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest en particulier pour le blé et les engrais. La réorientation des flux commerciaux des pays de la CEDEAO s'avère très difficile et la situation d'insécurité alimentaire croissante des pays du Sahel accroît leur dépendance. En revanche, des pays comme le Nigéria, qui produisent déjà des engrais azotés (l'usine Dangote à elle seule promet une production annuelle de 3 millions de tonnes), pourraient tirer profit des sanctions imposées à la Russie et à la Biélorussie.

[Jean-Pierre Chomienne](#) et [Sonia Darracq](#)
Conseillers agricoles aux SER d'Abidjan et d'Abuja

Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO

La stratégie régionale Climat de la CEDEAO analyse les engagements climatiques portés par les pays de la CEDEAO, lors de la COP 28 à Dubaï. Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des États membres et les objectifs de la Stratégie Régionale Climat (SRC) sont au centre de cette analyse. Malgré des ambitions élevées, la mise en œuvre concrète des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et l'accès aux financements ainsi que la transparence des flux financiers restent problématiques.

Réalisations et Initiatives Régionales

En juillet 2022, la CEDEAO a adopté une approche régionale face aux défis climatiques :

- Adoption de la SRC et de son plan d'action
- Cartographie des flux financiers internationaux
- Diffusion d'une note sur la mobilisation de la finance climatique

La SRC vise des objectifs d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030, en cohérence avec la stratégie de l'Union Africaine et l'Accord de Paris sur le Climat de 2015.

Les six objectifs principaux de la SRC sont :

1. Compatibilité des politiques régionales conformément à l'Accord de Paris.
2. Développement d'une capacité d'anticipation et de gestion des risques climatiques.

3. Changement de paradigme institutionnel et organisationnel sur le climat.
4. Renforcement des capacités de la CEDEAO et des États membres.
5. Renforcement de la coopération entre les États membres.
6. Promotion de nouvelles approches de mobilisation des ressources financières.

Engagements et Défis des États Membres

Les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dépendent souvent de soutiens financiers externes. Des difficultés persistent, telles que :

- L'accès inégal aux financements.
- L'insuffisance des plans d'investissement et des systèmes de suivi (MRV).
- Le manque de traçabilité des flux financiers qui atteignent l'échelon local.
- L'absence de marché carbone.

Financements Climatiques

Entre 2019 et 2022, 3 888 millions USD ont été approuvés pour la région, mais seulement 3 325 millions USD ont atteint les États membres, contre un besoin estimé de 82 689 millions USD. Le Nigéria, le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal sont les principaux bénéficiaires. Il existe un déficit de financement pour l'adaptation, particulièrement critique pour les pays du Sahel.

Analyse des CDN Révisées en 2021

Les CDN révisées montrent une amélioration significative, mais les systèmes de suivi et de financement restent des défis. Les objectifs d'atténuation sont renforcés, mais certains pays comme la Sierra Leone ont réduit leurs objectifs. Pour l'adaptation, la Guinée est partiellement alignée sur les politiques nationales, tandis que d'autres pays ont entièrement aligné leurs objectifs d'adaptation aux priorités nationales.

Besoins et Perspectives Financières

Les besoins financiers pour l'adaptation sont estimés à 45.05 milliards USD d'ici 2030. La CEDEAO a mis en place une cartographie des flux financiers pour démontrer le déficit d'investissement. Le financement climatique provient majoritairement de prêts (47%) et de subventions (45%). Les principaux secteurs financés sont l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'eau.

Implications pour la COP 28

La question du financement des engagements climatiques est cruciale, d'où l'attention particulière portée par les États membres à l'opérationnalisation du Fonds « Pertes et Préjudices » acté par la COP 28. Les États de la CEDEAO devront également se conformer aux exigences du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris.

La Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO est ambitieuse, mais sa mise en œuvre est confrontée à de nombreux défis, notamment en matière d'accès aux financements et de suivi des engagements climatiques. La COP 28 a été une occasion cruciale pour renforcer la collaboration régionale et l'accès aux financements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. Le Togo s'est porté candidat pour accueillir le Conseil d'Administration du Fonds « Pertes et Préjudices ».

[Leïla Vallée-Mellouk](#)

Conseillère régionale Développement Durable au SER d'Abidjan

BENIN

La zone économique spéciale de Glo Djigbé : l'ambition industrielle du Bénin

Située à 45 km au nord de Cotonou, la zone économique spéciale de Glo Djigbé (Glo Djigbé Industrial Zone - GDIZ) est dédiée à la transformation locale de produits agricoles. Elle constitue le fer de lance de la politique de l'Etat béninois pour créer des chaînes de valeur locales, industrialiser l'économie du pays et soutenir le développement du secteur privé. Elle ambitionne de devenir la première plateforme industrielle d'Afrique.

La GDIZ comme fer de lance de l'industrialisation du Bénin

Caractéristiques de la zone industrielle

La GDIZ, parc industriel au Bénin, a pour objectif d'offrir divers avantages aux investisseurs. Il s'étend sur 1640 hectares et est conçu comme une ville d'affaires intégrée. Instaurée en complément du port et du marché de gros de Cotonou, elle vise à intensifier les flux commerciaux du pays. Aujourd'hui 12 unités de production sont en opération et 14 sont en cours d'installation. La GDIZ a créé 10 000 emplois directs en deux ans avec une prévision de 300 000 emplois d'ici 2030.

La première phase d'installation de la GDIZ (400 ha viabilisés) qui s'est achevée fin 2022 a accueilli près de 36 entreprises en 6 mois dans des secteurs variés tels que le coton, l'anacarde et le soja. Une usine de fabrication d'emballage, deux centrales à béton, projets de traitement du bois, carton et transformation des pierres d'ornement se sont également installées sur la zone. Une seconde phase de 400 ha est en préparation et sera développée sur 5 ans.

Au cœur de la ZES de Glo Djigbé : la SIPI

C'est la Société d'investissement et de promotion de l'industrie (SIPI), dont le capital est reparti entre ARISE IPP (65%) et l'Etat béninois (35%) qui est chargée de l'aménagement, l'exploitation et la promotion de la zone. Au-delà de son rôle de gestionnaire, la SIPI sécurise l'approvisionnement en matières premières agricoles des unités de transformation (anacarde, coton, soja, karité, ananas) et endosse le rôle de « trader » en assurant l'achat de la production aux agriculteurs, le stockage des matières premières sur la zone (100 000 m² y sont dédiés) et la revente aux industriels.

La GDIZ pour soutenir la diversification de l'économie béninoise et soutenir les exportations

La GDIZ poursuit actuellement sa montée en puissance et travaille à diversifier ses clients. En juin 2024, les unités de production de la zone ont livré 80 000 pièces textiles pour la marque

Kiabi, avec comme objectif à la fin de l'année 2024 d'en produire 2 millions. Dans le cadre du programme coton de l'OMC, qui vise à soutenir la filière cotonnière dans les pays « C4 » (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad), la GDIZ pourrait fournir une partie des maillots de foot commandés par la FIFA pour la Coupe du Monde 2026.

De plus, de nombreux investisseurs potentiels s'intéressent à la zone. En 2024, en visite sur la GDIZ, le vice-ministre de l'Investissement saoudien s'est dit intéressé par la filière textile. Lors du forum d'investissement Chine-Bénin, plusieurs industriels chinois ont émis le souhait d'investir dans les filières textiles, soja et anacarde prochainement.

La zone industrielle de Glo Djigbé permettra au Bénin de diversifier et d'augmenter le montant de ses exportations. Principalement portée sur la production agricole (notamment anacarde et soja) la zone industrielle travaille également à la diversification de ses clients à travers notamment la production de textile. Sa production industrielle est essentiellement destinée aux marchés exports : l'Europe et les Etats-Unis pour le textile et l'Asie pour la soja et l'anacarde.

[Clara Varchon](#)

Responsable de l'antenne à Cotonou

COTE D'IVOIRE

L'économie numérique en Côte d'Ivoire

La transformation structurelle de son économie est un véritable défi pour la Côte d'Ivoire et va de pair avec le développement de l'économie numérique. Conscient des enjeux dans le secteur, le gouvernement ivoirien cherche à renforcer son action pour favoriser l'inclusion numérique, développer les infrastructures de télécommunication, démocratiser l'accès aux services financiers numériques, améliorer la productivité des administrations et des entreprises et ainsi faire de l'économie numérique un moteur de sa croissance. Si les entreprises françaises font valoir leurs compétences dans le paysage numérique en Côte d'Ivoire, les acteurs américains et chinois sont particulièrement actifs dans le domaine, notamment dans la cybersécurité et le stockage de données.

De nombreux défis se présentent à la Côte d'Ivoire pour stimuler le développement de l'économie numérique

Si le segment mobile est relativement mature en Côte d'Ivoire, le marché naissant du haut débit filaire l'est relativement moins. Aujourd'hui le réseau 4G ne couvre qu'environ 63% des localités, raison pour laquelle l'accroissement de la couverture du territoire et le développement de réseaux haut débit sont deux axes majeurs du gouvernement ivoirien pour le développement du numérique.

La mise en place d'une administration connectée

Le gouvernement ivoirien a pour objectif de mettre en place une administration connectée au service de ses citoyens et des entreprises et de diffuser des services numériques inclusifs dans les secteurs économiques prioritaires. Cela passe par un écosystème dynamique de startups et la mise en œuvre de plusieurs plateformes numériques à la fois publiques et privées. Néanmoins, le développement des services numériques doit faire face au manque de coordination institutionnelle, à l'interopérabilité limitée des plateformes et aux lacunes dans la réglementation, notamment en cybersécurité.

Le développement de services financiers numériques

Le développement des services financiers numériques présente des enjeux importants pour favoriser l'inclusion financière des populations les plus vulnérables en Côte d'Ivoire. Le mobile *banking* offre de nombreuses facilités de paiement de factures d'impôts (eau, électricité, d'abonnements, etc) tandis que le mobile money a vocation à servir de substitut aux fournisseurs traditionnels de crédit, d'assurance et d'épargne. Plusieurs opportunités pourraient contribuer à la montée en puissance du paiement numérique en Côte d'Ivoire telles que la numérisation de la chaîne de valeur agricole dans certaines filières (ex : cacao, noix de cajou, riz, manioc), les partenariats entre le gouvernement et Visa et l'émergence continue des fintechs.

Un environnement des affaires de plus en plus favorable au développement du secteur

La population jeune, urbaine, en croissance et de plus en plus connectée est un atout pour le développement de l'économie et de l'entrepreneuriat numériques en Côte d'Ivoire. Afin d'attirer davantage d'investissements privés sur le territoire ivoirien, le gouvernement a récemment impulsé des changements facilitant les procédures d'enregistrement des entreprises.

Le nécessaire renforcement de la cybersécurité et les enjeux autour de l'intelligence artificielle sur le continent africain

Face aux enjeux de cybersécurité dans la zone de l'UEMOA, le gouvernement ivoirien a adopté un cadre juridique et institutionnel ces dernières années afin de renforcer la protection des citoyens.

Par ailleurs, l'Afrique est considérée comme « le principal terrain de jeu » à venir de l'IA, en raison, entre autres, de son niveau encore faible d'accès aux outils numériques. Une situation qui lui offre l'opportunité de construire dès maintenant des bases solides pour affronter les défis à venir.

Le gouvernement ivoirien met en œuvre sa stratégie de développement du numérique

Le ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation, en charge du secteur des télécommunications et du numérique, s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie numérique 2021-2025 afin de maintenir une dynamique de croissance rapide de l'économie nationale. Elle s'inscrit également dans le cadre de la transformation numérique de l'Afrique proposée par l'Union africaine pour 2020-2030.

Cette stratégie repose sur sept piliers : infrastructures numériques, services numériques, services financiers numériques, compétences numériques, environnement des affaires, innovation et cybersécurité.

Si les entreprises françaises sont actives dans le secteur du numérique en Côte d'Ivoire, elles font face à une forte concurrence étrangère notamment américaine et chinoise

Dans les télécommunications, Orange Côte d'Ivoire (premier employeur du secteur des télécoms), Intersat (solutions de connexion internet), Eranove (plateforme industrielle panafricaine dans la gestion des services publics) et le Groupe Vivendi Africa (GVA, opérateur télécom) sont présents. Dans le secteur de la fintech/assurTech, les entreprises Julaya (digitalisation des paiements), Bizao (plate-forme de paiement) et Baloon (premier courtier digital en assurances panafricain) proposent leurs innovations. Plusieurs sociétés sont spécialisées dans les services et l'ingénierie en informatique, telles que Smile Group Afrique (premier intégrateur de solutions Open Source en Côte d'Ivoire), DIP Afrique (éditeur de progiciel) et Data 354. La communauté French Tech compte aussi des entreprises de marketing digital, des entreprises spécialisées dans l'audiovisuel et les médias ainsi que des entreprises de e-commerce/logistique (Kamtar, Fleeti) ou d'autres spécialisées dans la formation.

Les entreprises françaises dans le secteur du numérique font face à la concurrence américaine et chinoise. A titre d'exemples, les sociétés américaines sont très actives dans les projets de datacenters, de digitalisation de services ministériels ou encore dans la cybersécurité (projet de datacenter national fruit d'une coopération Côte d'Ivoire/Etats-Unis) et les entreprises chinoises le sont dans le renforcement des infrastructures et le développement des technologies numériques (formation de jeunes dans le domaine de l'intelligence artificielle, faciliter l'accès à l'information et à la culture numérique).

Pôle sectoriel du SER d'Abidjan

GHANA

Le secteur minier

Le secteur extractif ghanéen est essentiellement aurifère

L'or représente 97% des minerais exploités au Ghana, les autres minerais exploités sont le manganèse, la bauxite, le diamant et le lithium. En 2022, l'or a représenté 96,9 % des recettes minérales brutes, contre 2,7 % pour le manganèse, 0,3 % pour la bauxite et 0,1 % pour les diamants. L'extraction d'or est principalement localisée dans les régions Ouest et Ashanti. Le Ghana est le dixième producteur mondial d'or (105 T) et le premier en Afrique, dépassant l'Afrique du Sud dont la production a fortement diminué en 2022 (de 114 T en 2021 à 93 T en 2022) pour reprendre sa première place perdue en 2021. Dans la sous-région, le Mali (102 T), le Burkina Faso (96 T) et la Côte d'Ivoire (48 T) sont aussi d'importants producteurs d'or.

Selon les données du gouvernement ghanéen, le secteur minier contribue à environ 39 % des recettes d'exportation totales du pays, à 18,6 % des recettes fiscales domestiques directes et à 7,6 % du PIB en 2022. Quatre pays représentent 99,5% des exportations d'or du Ghana à savoir la Suisse (44 %), l'Afrique du Sud (24 %), les Emirats Arabes Unis (18 %), et l'Inde (13 %). Au niveau régional, l'or représente plus de la moitié des exportations à destination de l'Europe (53 %) et près de la moitié des exportations vers l'Asie (48 %) et l'Afrique (47 %). Le Ghana tire la majeure partie de ses devises de l'exportation d'or. En 2022, la part du secteur aurifère dans le PIB ghanéen était de 7,5 % contre 4,1 % en 2021.

En 2022, la production d'or du Ghana a augmenté de 32 % s'élevant à 105 tonnes, lui permettant de reprendre la place de 1^{er} producteur aurifère du continent, en raison de la hausse simultanée de la production dans le secteur industriel (+13%) et dans les mines à petite échelle (+569%). Ces résultats découlent de la décision du gouvernement de réduire de moitié la taxe sur les exportations d'or pour les petits producteurs, de 3 % en 2021 à 1,5 % en 2022.

Lors de son discours sur l'état de la nation de février 2024, le président Nana Akufo-Addo a annoncé la construction de mines d'or dans les régions de l'Ahaho, de l'Upper East et de l'Upper West. Avec l'ouverture de ces nouvelles mines, la production d'or du Ghana devrait passer à environ 127 tonnes par an. Pour ajouter de la valeur à la production, le gouvernement a construit, dans le cadre d'un PPP, une raffinerie d'or d'une capacité de 400 kg, et il est en train de négocier un certificat avec la London Bullion Market Association (LBMA).

Capitalisant sur le succès du secteur aurifère ghanéen, le gouvernement a mis en place en 2022 une politique **d'échange d'or contre du pétrole** « Gold for Oil » face à la crise économique et financière et à l'augmentation des prix de l'essence. Cette politique s'appuie sur les réserves d'or du pays pour acheter environ 30 % de sa consommation totale de pétrole. Le programme consiste en l'achat d'or en cédis par la Banque du Ghana, dont une partie est utilisée pour acheter et sécuriser du pétrole. La Banque du Ghana fournit le pétrole acquis à la Bulk Oil Storage and Transportation Company (BOST), lui permet d'acquérir des produits sans avoir besoin de dollars. Elle vend ensuite les produits pétroliers aux sociétés de commercialisation du pétrole en cédis. Bien que les objectifs du programme, à savoir la réduction des prix à la pompe, la stabilisation du cedi et l'accumulation de devises semblent avoir été partiellement atteints, le programme a été critiqué pour son manque de transparence et l'ingérence du gouvernement dans ce marché.

L'or demeurant largement produit par des entreprises étrangères, le gouvernement renforce ses politiques de contenu local pour encourager le recours à des entreprises ghanéennes pour les activités adjacentes

Alors que la production minière ghanéenne était traditionnellement détenue par l'État, à partir des années 1980, le Ghana s'est orienté vers la privatisation et le désengagement étatique, notamment en attirant des investissements étrangers. Il existe 15 mines principales au Ghana, dont 13 pour l'or, 1 pour le manganèse et 1 pour la bauxite. Parmi les principales sociétés minières du Ghana, on trouve la société américaine *Newmont Goldcorp*, les entreprises *Gold Fields* et *Anglogold Ashanti* (Afrique du Sud), les canadiens *Galiano*, et *Golden Star* ainsi que des sociétés chinoises et une australienne. Les droits miniers sont accordés à des parties privées leur donnant le droit d'exploiter les minéraux présents dans le sol. Toutefois, le gouvernement ghanéen a droit à une participation de 10 %, même s'il n'apporte pas de contribution financière dans toutes les opérations, à l'exception de celles détenues par *Newmont* et *AngloGold Ashanti*, ainsi qu'une redevance de 5 % sur le total des revenus tirés des opérations minières. L'industrie minière à petite échelle est réservée exclusivement aux Ghanéens.

Pour encourager la participation d'entreprises ghanéennes, le Ghana renforce ses politiques de *Local Content*. Les investisseurs ont notamment soulevé des inquiétudes quant aux nouvelles exigences de *Local Content* datant de 2020. Il exige des détenteurs de licences qu'ils créent un programme de localisation pour le recrutement et la formation de Ghanéens, impose des quotas d'embauche d'expatriés, tout en progressant progressivement vers une pleine participation des Ghanéens aux niveaux supérieurs. Elle établit également des niveaux cibles et des exigences pour l'acquisition de biens et de services locaux qui soutiennent l'industrie minière (y compris la R&D, les services techniques et d'ingénierie, les assurances, la comptabilité, les services juridiques et financiers ainsi que la sécurité, le transport, la fourniture de carburant, etc.).

Le sol ghanéen contient des ressources commerciales de lithium et le gouvernement prend des mesures pour garantir la propriété locale dans l'espoir de récolter les bénéfices de l'exploitation de ce minerai "vert".

Le gouvernement ghanéen a donné son accord pour lancer l'exploitation de la première mine de lithium, opérée par *Barari DV Ghana Ltd*, une filiale de la société australienne *Atlantic Lithium Limited*. Cette autorisation permettra le développement d'une mine de lithium à *Ewoyaa* dans la région centrale du Ghana. *Atlantic Lithium* vise à produire environ 300 000 tonnes de concentré de spodumène chaque année pendant 12 ans, ce qui en ferait le 10ème plus grand projet de lithium au monde. La production devrait commencer au T3 2024 et le premier concentré de lithium est attendu pour le T2 2025. Le bail accordé par les autorités, d'une durée de 15 ans, intègre des conditions afin de garantir que le pays bénéficie pleinement de cette ressource, conformément à la nouvelle politique pour le lithium approuvée en juillet 2023. Ainsi, les redevances ont été augmentées de 5 % à 10 % et la participation de l'État dans le projet de 10 % à 13 %. Le gouvernement, par l'intermédiaire du *Mineral Income Investment Fund (MIIF)*, acquerra 6 % supplémentaire dans l'exploitation minière ainsi qu'une participation de 3,06 % dans l'entité mère de la société, qui est cotée à la bourse australienne et de Londres. Au total, le gouvernement ghanéen détient donc une participation de 19 % dans le projet. La société serait également tenue de s'inscrire à la Bourse du Ghana (*GSE*) pour permettre aux investisseurs ghanéens d'y participer.

Cette décision s'inscrit dans la stratégie du Ghana visant à tirer profit de la transition mondiale vers les véhicules électriques, faisant du pays un acteur clé dans l'industrie en croissance des batteries électriques.

De plus, pour la première fois en Afrique une usine de traitement du lithium va être mise en place au Ghana par ReElement Technologies Corporation, une filiale d'American Resources Corporation, en partenariat avec TECHGULF Ghana Limited, une entreprise technologique ghanéenne. La joint-venture a pour objectif de construire une installation de formation de pointe pour le traitement du lithium, à Takoradi. La construction de l'usine de traitement du lithium et du centre de formation devrait débuter dans les prochains mois.

Le Ghana est riche d'autres minerais, sous exploités, avec un fort potentiel de développement

- La production de manganèse par la *Ghana Manganese Company*, en situation de monopole sur la production et l'exportation de manganèse ghanéenne, a diminué de 5 % en 2022 par rapport à 2021 – de 3,3 tonnes à 3,2 tonnes – notamment dû à une réduction du volume de minerai extrait et traité. En 2024, le gouvernement, a annoncé être dans la phase finale des discussions pour l'établissement d'une raffinerie 450 M USD pour raffiner le manganèse que le pays produit ;
- La production de l'unique producteur de bauxite, la *Ghana Bauxite Company*, a aussi chuté de 0,839 M de tonnes en 2021 à 0,773 M de tonnes en 2022, après une baisse de production déjà enregistrée en 2021. Cette diminution de 8 % de la production résulte de difficultés techniques et opérationnelles à la suite d'un changement d'exploitant – un consortium ghanéen a officiellement pris en charge les affaires de la société et remplace le Bosai Minerals Group (Chine) ;
- Les exportations de diamants sont en hausses depuis 2021. Le volume de diamants exportés par le principal acheteur de diamants produits au Ghana, la Precious Minerals Marketing corporation (PMMC) a augmenté de 52 %. L'augmentation des exportations de 54 174 carats en 2021 à 82 252 carats en 2022 est dû à une augmentation de la production des producteurs artisanaux, qui sont les seuls producteurs de ce minerai depuis que l'unique producteur à grande échelle (*Great Consolidated Diamond Company*) a été placé en « entretien et maintenance ».

L'exploitation des réserves de minerais du pays est vouée à se développer fortement à moyen-terme, tout particulièrement pour la bauxite. En partenariat avec la société chinoise Sinohydro, le gouvernement développe l'exploitation de la bauxite, dont le pays abriterait l'une des dix plus grandes réserves au monde. L'Etat ghanéen souhaite atteindre une production de 5 MT. Son développement s'inscrit aussi dans la volonté gouvernementale de faire du Ghana un centre ouest-africain pour l'industrie automobile.

Par ailleurs, un Instrument Législatif sera proposé dans les prochaines semaines pour interdire l'exportation de bauxite brut au Ghana, également dans le but de promouvoir le traitement local de ce minerai. En outre, le gouvernement a signé un accord pour la mise en œuvre du projet 3 de la Ghana Integrated Aluminium Development Corporations (GIADEC), qui comprend le développement d'une mine et d'une raffinerie de bauxite à Nyinahin-Mpasaaso dans la région d'Ashanti.

Jean-Noël Blanc

Chef du Service économique d'Accra

MAURITANIE

Le secteur de la pêche en Mauritanie

Le secteur halieutique est l'un des secteurs les plus productifs du pays en Mauritanie, il compte parmi l'une des principales sources de devises après le fer et l'or. En 2023, la revue belge de géographie estimait les ressources exploitables à 1,7 million de tonnes.

Le développement de la pêche en Mauritanie a été exceptionnellement rapide à partir des années 1960 ce qui a entraîné une très forte pression sur la ressource dont les conséquences se déclinent aujourd'hui dans toutes les dimensions du secteur halieutique : économique, sociale, environnementale et politique.

Objectifs du gouvernement et enjeux de gouvernance

Les trois principaux défis pour le secteur ont été présentés par le ministre des Pêches et de l'Economie maritime (MPEM) en décembre 2023 comme suit : (i) trouver un équilibre entre préservation de la ressource et exploitation ; (ii) garantir la sécurité alimentaire nationale (15% de la population est en situation d'insécurité alimentaire), et ; (iii) améliorer la chaîne de valeur.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement a fait le choix d'une planification décentralisée autour des 5 axes d'une feuille de route portant sur la relance du secteur des pêches et de l'économie maritime : (i) gestion durable des pêches et des écosystèmes marins ; (ii) chaînes de valeur ; (iii) affaires maritimes ; (iv) pisciculture continentale et, (v) gouvernance.

La mise en œuvre concrète de ce cadre demeure peu claire et par conséquent l'industrie minière continue de croître et les produits débarqués continuent à être majoritairement destinés à l'exportation, au détriment de la consommation locale. La concurrence des navires de pêche étrangers ou encore la surexploitation de certaines espèces pour leur commercialisation sont également des exemples des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

Le coût de la mise en œuvre de ce cadre à travers la Lettre de politique et de planification des pêches 2022-2024 (L2P) a été estimé à 300 MEUR alors que seulement les trois quarts de ses besoins seraient couverts.

Accord de partenariat de pêche durable (APPD) entre l'Union européenne et la Mauritanie

L'APPD (initié en 2015 et renouvelé en 2021) est le plus important engagement financier de l'UE dans un accord de pêche. En échange de cet accord, qui offre la possibilité aux navires européens de pêcher dans les eaux mauritaniennes au-delà de 20 milles nautiques (uniquement dans le stock excédentaire), l'UE paye des droits d'accès à hauteur de 57,5 MEUR/an. A cela s'ajoute une enveloppe complémentaire de 16,5 MEUR sur toute la durée du protocole (2021-2026).

Il est néanmoins peu satisfaisant pour l'UE, par manque de garanties de politiques concrètes en faveur du secteur, et l'argent versé n'est que partiellement utilisé.

Turquie, Chine et Russie : des acteurs avec des pratiques moins transparentes

La Mauritanie a signé des accords commerciaux de pêche avec la Turquie, la société chinoise Poly Hong Dong, et dans une moindre mesure avec des armateurs russes. Néanmoins, ces accords sont perçus comme contradictoires avec les objectifs de préservation de la ressource halieutique définis dans l'accord avec l'Union Européenne. L'accord conclu entre la Mauritanie et la Turquie permet à sa flotte de pêcher jusqu'à 3 milles nautiques, entraînant une forte dégradation des ressources halieutiques. La Chine, principal investisseur étranger dans les usines de farine de poisson, bénéficie d'accords similaires dont les détails restent flous.

Bien que l'APPD exige que les accords de pêche avec des pays-tiers soient communiqués, il semblerait qu'aucun document officiel ne permette de déterminer la quantité de captures ni le nombre de navires opérant dans les eaux mauritaniennes. Dans le cadre de ces accords, c'est notamment une clause de « mauritanisation » qui permet aux navires de pêche turcs et chinois de bénéficier de mesures censées favoriser la flotte nationale (régime national).

[Gauthier Moinet](#)

Responsable antenne à Noukachott

NIGERIA

Hausse du salaire minimum au Nigéria : des négociations dans l'impasse pour une mesure mal ciblée et coûteuse.

Face à la forte inflation (34,0 % en mai, en glissement annuel), le gouvernement nigérian a approuvé le 1^{er} mai une augmentation comprise entre 25 et 35 % pour de nombreux fonctionnaires – une hausse négligeable en termes réels. Dans ce contexte, les deux principaux syndicats du Nigéria demandent à ce qu'une réforme plus large du salaire mensuel minimum soit appliquée à tous les salariés; celle-ci pourrait toutefois s'avérer coûteuse et mal ciblée. Si les négociations entre les syndicats et le gouvernement ont réussi à suspendre la grève générale convoquée début juin, leurs positions de 250 000 NGN (163 USD) et 62 000 NGN (40 USD) par mois semblent irrécyclables.

Dans un contexte de forte inflation, et face à de premières concessions du gouvernement au secteur public, les syndicats nigériens militent pour une augmentation du salaire minimum pour l'ensemble des salariés.

Le Gouvernement a approuvé la veille du 1^{er} mai une augmentation comprise entre 25 % et 35 % pour plusieurs grilles salariales de la fonction publique. Selon Reuters, le minimum salarial pour les fonctionnaires serait désormais de 450 000 NGN (293 USD) par an, soit 37 500 NGN (24 USD) par mois. Les augmentations de salaire seront rétroactives à partir du mois janvier. De même, le Gouvernement fédéral a approuvé des augmentations des retraites des fonctionnaires allant de 20 à 28 %. Le taux d'inflation reste toutefois supérieur à 33 % en glissement annuel – un record depuis près de trente ans – et le coût des denrées alimentaires a augmenté plus encore : de 40,6 % selon les dernières données de la Banque centrale du Nigéria (CBN). Les rémunérations des fonctionnaires devraient donc rester globalement équivalentes en termes réels.

Dans ce contexte, les syndicats nigériens, principalement le Congrès du travail du Nigéria (NLC) et le Congrès des syndicats (TUC), ont lancé une série de grèves et de manifestations ces derniers mois pour exiger une augmentation significative du salaire minimum. Un mouvement de grève avait débuté le 3 juin et avait paralysé plusieurs secteurs vitaux, comme l'électricité, les transports aériens, les services gouvernementaux et les hôpitaux. Les revendications incluaient dans un premier temps une augmentation du salaire minimum mensuel de 30 000 NGN (20 USD – soit moins que le seuil de pauvreté absolue) à 494 000 NGN (336 USD), en réponse à une crise du coût de la vie exacerbée par les réformes économiques récentes du gouvernement, telles que la suppression des subventions sur le carburant et la dévaluation de la monnaie. Si les négociations entre les syndicats et le gouvernement ont conduit à une

suspension temporaire de la grève, les discussions restent tendues. Les syndicats ont réduit leurs demandes initiales de 494 000 NGN (321 USD) à 250 000 NGN (163 USD) mensuels, mais ont rejeté les propositions du gouvernement allant jusqu'à 100 000 NGN (65 USD) mensuels, avant de descendre à 62 000 NGN (40 USD) à la demande des organisations patronales.

La hausse du salaire mensuel minimum serait toutefois coûteuse et mal ciblée.

L'augmentation récente des grilles salariales des fonctionnaires peut soulever des questions quant à la capacité du Nigéria à respecter ses engagements budgétaires. Elle pourrait en effet entraîner un dépassement des dispositions du budget 2024 voté le 31 décembre dernier. D'autant que les recettes publiques pétrolières pourraient se révéler nettement inférieures aux prévisions budgétaires (production prévue de 1,78 mbpj en 2024, contre 1,25 mbpj extraits en mai). D'après le budget, celles-ci devaient représenter 52,6 % des recettes publiques fédérales en 2024. Le gouvernement reconnaît ainsi auprès du FMI qu'un budget rectificatif pourrait être nécessaire pour prendre en compte les augmentations salariales.

De plus, les effets sur les ménages pauvres d'une éventuelle hausse du salaire minimum devraient être limités. En effet, d'après la Banque mondiale, le travail salarié est rare parmi les populations pauvres : 94,9 % des Nigériens en âge de travailler appartenant à des ménages faisant partie des 40 % les plus modestes n'exercent pas de travail salarié à titre principal. Par ailleurs, plus de 6 travailleurs salariés sur 10 issus de ménages pauvres sont payés moins de 30 000 NGN par mois¹. Enfin, seulement 1,5 % des Nigériens en âge de travailler et issus de ménages pauvres occupent un emploi salarié dans le secteur public, limitant l'effet sur les plus pauvres de la récente réforme appliquée aux fonctionnaires.

Les négociations entre gouvernement et organisations syndicales semblent pour l'heure dans l'impasse.

A la manœuvre dans les négociations, le NLC et le TUC sont les deux principales fédérations syndicales au Nigeria. Le NLC, fondé en 1978, regroupe plusieurs syndicats affiliés couvrant divers secteurs économiques. Il jouit d'une influence politique considérable, souvent en conflit avec le gouvernement sur des questions de politiques économiques et sociales. Actuellement, le NLC est dirigé par Joe Ajaero, connu pour son militantisme vigoureux en faveur des travailleurs. Le TUC, formé en 2005, représente également une coalition de syndicats, principalement dans les secteurs formels. Il est dirigé par Festus Osifo et s'est rapidement imposé comme une force incontournable dans les négociations salariales et les politiques de travail. Ensemble, le NLC et le TUC sont capables de mobiliser des grèves nationales et de forcer le gouvernement à la table des négociations, comme cela a pu être observé lors de manifestations en 2022 contre la suppression de la subvention sur le carburant.

La probabilité que le NLC et le TUC acceptent l'offre du gouvernement d'un salaire minimum de 62 000 NGN (40 USD) semble faible. Les deux syndicats ont fermement rejeté des offres similaires par le passé, qualifiant même aujourd'hui de telles propositions de « salaires de famine », qui ne répondraient pas aux besoins des travailleurs face à l'inflation galopante. Les dirigeants syndicaux ont exprimé leur détermination à poursuivre les négociations et les actions de grève si leurs demandes ne sont pas satisfaites.

¹ Seul un Nigérien sur dix en âge de travailler occupe un emploi salarié soumis à la législation sur le salaire minimum.

De même, il est peu probable que le gouvernement nigérian accepte l'offre des syndicats d'un salaire mensuel minimum à 250 000 NGN (163 USD). Le gouvernement a déjà exprimé des préoccupations concernant la viabilité économique d'une telle augmentation, arguant que cela pourrait déstabiliser les finances publiques et entraîner des licenciements massifs dans les secteurs public et privé. En particulier, le ministre de l'Information et de l'Orientation nationale, Mohammed Idris, a expliqué que la proposition de 494 000 NGN (336 USD) se traduirait par une multiplication par 15 de la masse salariale annuelle de l'Etat.

Ces négociations présentent un risque pour la fragile stabilité macroéconomique que le Nigéria semble retrouver depuis peu. En effet, alors que depuis mars la banque centrale a adopté une politique monétaire plus restrictive face à la faiblesse du naira et à l'inflation domestique, une politique budgétaire expansionniste et non-coordonnée minerait la cohérence et l'efficacité du *policy mix*. Par ailleurs, l'apparition de grèves prolongées au Nigeria présenterait des enjeux sécuritaires significatifs dans le contexte actuel, marqué par une recrudescence des enlèvements criminels et des activités terroristes. L'arrêt des services essentiels et la paralysie de l'économie augmentent en effet la vulnérabilité des populations, créant un environnement propice aux troubles. Les forces de sécurité, déjà surchargées, pourraient se voir détournées afin de gérer la sécurité des grands centres urbains, réduisant ainsi leur capacité à répondre aux menaces sécuritaires dans le Nord et le Sud-Est du pays.

NB : La hausse du salaire minimum a été actée le jeudi 18 juillet, avec un nouveau seuil fixé à 70 000 NGN (44 USD).

[Martin Folliasson](#)

Attaché économique au Service Economique Régional d'Abuja

Situation du secteur bancaire nigérian : des risques limités pour la stabilité financière malgré un contexte économique dégradé.

En dépit d'un contexte économique incertain, le secteur bancaire nigérian est parvenu à conjuguer expansion de son activité, profitabilité et stabilité face aux différents chocs. Il compte parmi les secteurs qui contribuent le plus à la croissance économique. Si les perspectives de court terme sont portées de difficultés, avec notamment une hausse prévue des défauts face à une charge croissante de la dette, ces risques devraient être limités à certains segments vulnérables sans présenter de risque systémique. Pour autant le

secteur bancaire assure encore insuffisamment sa fonction d'intermédiation financière en finançant trop peu le secteur privé. La récente réforme de recapitalisation du secteur vise à créer des acteurs de taille critique capables de financer une croissance ambitieuse de l'économie, et pourrait dès lors entraîner une nouvelle consolidation bancaire.

Le secteur bancaire étant résilient dans la conjoncture économique actuelle, une dégradation de la qualité des bilans bancaires constituerait un risque limité à court terme

Le secteur bancaire continue de bénéficier d'une croissance élevée couplée à une profitabilité soutenue malgré un contexte macroéconomique instable

Malgré le resserrement monétaire d'ampleur qui a été initié par la Banque centrale du Nigéria (CBN) depuis 2023, le secteur bancaire continue d'afficher une croissance sectorielle parmi les plus importantes du pays. D'après les chiffres publiés par le Bureau nigérian des statistiques (NBS) pour le premier trimestre 2024, les banques et assurances ont été particulièrement dynamiques avec une croissance de 31,2 % en glissement annuel de leur activité, en hausse de 9,9 points par rapport au trimestre équivalent en 2023. Parallèlement, la part des banques et assurances dans le PIB s'élève à 6,81 %, ce qui représente une hausse trimestrielle de 1,86 points. Les services financiers font partie de trois secteurs responsables de près de 80 % de la croissance économique, avec le secteur des technologies de l'information et de la communication (ICT) et le secteur pétro-gazier.

Les banques nigérianes maintiennent leur profitabilité en raison de leur capacité à allier une hausse de la rémunération de l'actif avec un faible coût de financement. A la fin de l'année 2023, la plupart des banques commerciales ont réalisé des profits selon le Fonds monétaire international (FMI) principalement grâce des gains sur le taux de change, avec un retour sur capitaux propres (ROE) estimé à 30 % pour l'année par l'agence de notation S&P à l'échelle sectorielle. Cette dynamique se poursuit cette année avec des résultats avant impôt qui ont plus que triplé au premier trimestre 2024 pour onze des douze banques cotées en bourse. Si l'effet favorable du taux de change explique en partie cette évolution, force est de constater que les banques sont également parvenues à tirer profit de la hausse du taux d'intérêt par une contribution positive de la marge nette d'intérêts (NIM). La plupart des prêts étant à taux variable, les banques ont pu accroître la rémunération sur leurs actifs tout en bénéficiant d'un financement à faible coût étant donné la part importante du financement de détail, avec des dépôts qui ont réagi moins fortement à l'augmentation des taux.

Au-delà des effets conjoncturels, plusieurs tendances structurelles devraient favoriser l'es-sor du secteur. Il s'agit notamment de l'adoption croissante de la technologie, de la volonté du gouvernement de créer un écosystème financier sans espèces, ainsi que du développement des banques nigérianes sur le marché continental. Ces tendances devraient être des sources importantes de croissance à long terme du secteur, entre autres facteurs.

Les effets du resserrement monétaire sur la qualité de l'actif des banques constituent certes un risque à court terme, mais ceux-ci ne devraient pas nuire à la stabilité du secteur bancaire dans son ensemble

La qualité des bilans des banques reste stable avec des ratios prudentiels qui respectent les normes imposées par la banque centrale. En février 2024, le ratio d'adéquation du capital (CAR) dépassait l'exigence de 10 % requise par le régulateur, avec des créances douteuses (NPL) qui, malgré une hausse marginale de 0,3 point par rapport au mois de janvier, ne dépassaient pas le seuil réglementaire de 5 % (4,5 %). Pareillement, le ratio de liquidité (LR) à l'échelle du secteur atteint 42,7 % pour le mois de février, dépassant largement le seuil prudentiel minimal de 30 % et accusant une hausse de 0,6 point par rapport au mois de janvier.

A court terme, une dégradation de la qualité des actifs des banques reste possible, notamment en raison d'une éventuelle hausse des défauts induite par un coût de la dette plus élevé. Le taux de créances douteuses (NPL) pourrait dès lors dépasser la barre prudentielle de 5 % à court terme, d'autant plus que cet indicateur ne reflète pas entièrement la réalité des prêts bancaires : celui-ci a été artificiellement dilué du fait des concessions qu'ont pu accorder les banques à des emprunteurs en difficulté afin de faciliter le remboursement des prêts – concessions longtemps tolérées par la banque centrale. Cette pratique, critiquée par le FMI, devrait graduellement disparaître selon le Fonds. De même, le financement concessionnel octroyé par la banque centrale à certains secteurs de l'économie, comme l'industrie ou l'énergie, devrait également être interrompu et exercerait dès lors une pression additionnelle sur leur capacité de remboursement.

Néanmoins, cette dégradation des bilans ne devrait pas représenter un risque systémique. En effet, la part des prêts dans le bilan des banques reste faible, ne représentant que 30 % du total de l'actif en 2023 d'après le FMI. Les prêts sont également en grande partie octroyés à des grandes entreprises ou entités publiques, dont la solvabilité sera plus difficilement remise en question. Les pratiques de gestion de risque se sont également améliorées au sein du secteur, ce qui devrait renforcer sa résilience, aux côtés de l'amélioration des profits avant charges et provisions. Le risque de bilan devrait ainsi être confiné aux segments qui sont exposés aux clients les plus vulnérables, en particulier les institutions de microfinance et les banques hypothécaires, dont les taux de créances douteuses sont chiffrés par le FMI à 14 % et 20 % respectivement à la fin 2023.

Malgré sa stabilité, le secteur bancaire manque de compétitivité dans le financement de l'économie et devrait évoluer avec les nouvelles exigences de recapitalisation.

Le financement du secteur privé est insuffisant et continue de souffrir de la double contrainte du taux record de réserves obligatoires et de l'effet d'éviction par l'emprunt public

Le secteur privé peine encore à mobiliser un financement bancaire, une tendance qui devrait se poursuivre à moyen terme. Le Nigéria souffre de la faiblesse des créances au secteur privé : la proportion de créances détenues par institutions financières locales sur le secteur non-gouvernemental domestique est proche de 20 % en 2023, d'après les estimations de l'agence de notation S&P, et semble anormalement faible comparée à des pays similaires en termes de notation tels que l'Égypte (c.35 %) et la Tunisie (c.70 %). Si les banques sont

contraintes par un taux de réserves obligatoires qui s'élève désormais à un niveau record de 45 %, la faible propension à financer le secteur privé est également le résultat d'un effet d'éviction. L'emprunt public est en effet plus attractif dans une perspective de rentabilité, avec des rendements nominaux qui avoisinent 20 % pour certaines maturités, et aussi plus disponible, avec un rythme d'émission soutenu du gouvernement. L'émission de dette domestique s'est ainsi accélérée au dernier trimestre 2023, en hausse trimestrielle de 42,9 % selon les chiffres du Bureau de gestion de la dette (DMO). Face à ces difficultés, les entreprises se tournent davantage vers les marchés des capitaux, qui demeurent cependant réservés aux plus grandes d'entre elles, ainsi que l'émission de papiers commerciaux (CP).

Le financement en devises demeure problématique, à l'heure où le gouvernement réfléchit à l'émission de dette gouvernementale en devises sur le marché domestique. Une grande partie des devises disponibles dans le pays est en dehors du système financier ou bien dans des comptes d'épargne offerts par les institutions financières, et donc hors du circuit de liquidité. L'accès par la banque centrale aux devises étrangères est actuellement orchestré par des contrats de *swaps* de devises avec les institutions financières. Dans l'optique de centraliser la liquidité en devises, et de se financer en devises fortes à coût moindre que sur les marchés internationaux, le gouvernement a pour projet d'émettre une obligation libellée en dollars sur le marché domestique.

Les nouvelles exigences en matière de capitalisation visent à créer des institutions bancaires qui puisse réunir taille et compétitivité, et devrait entraîner une consolidation du secteur

Le secteur bancaire nigérian compte un nombre important de petits acteurs, malgré sa structure oligopolistique, et souffre d'une faible inclusion financière. Le pays compte 22 établissements bancaires en 2023, mais il s'articule essentiellement autour de quelques banques systémiques. En effet, les huit premières banques commerciales possèdent 70 % des actifs, donnant lieu à une structure de fait oligopolistique. L'inclusion financière demeure l'un des principaux défis du secteur, avec 36 % de la population du pays sans accès aux services bancaires. Plusieurs éléments tels que la difficulté de faire respecter les garanties en cas de défaut, les différences d'exigences prudentielles entre les garanties en actifs mobiliers et immobiliers, ou encore le manque de connaissances financières ont été identifiés par la Société financière internationale (IFC) comme freins à l'accès aux crédits par les ménages et PME.

La nouvelle réforme en matière d'obligations de capital annoncée par la CBN cette année vise à renforcer la capacité de financement du secteur bancaire. Le programme de recapitalisation des banques, annoncé par la CBN dans sa circulaire du 28 mars 2024, met en place des seuils plus élevés de capitalisation minimale pour les différentes catégories de banques, avec l'obligation de s'y conformer d'ici 2026. Dans la catégorie des banques commerciales, le capital minimum pour une licence de banque internationale est passé de 50 Md NGN à 500 Md NGN, soit une multiplication par un facteur de 10. Les obligations pour une licence nationale et régionale ont également accusé des augmentations drastiques, passant de 25 Md NGN à 200 Md NGN (x8) pour la première et de 10 Md NGN à 50 Md NGN (x5) pour la seconde.

Par ailleurs, la formule retenue pour le calcul de ces obligations est très stricte et ne comptabilisera que le capital libéré et les primes d'émission. Cela reflète une volonté d'augmenter les capitaux propres disponibles dans le système. Cette réforme a été reçue avec optimisme de la part des acteurs de terrain quant à sa capacité à renforcer davantage la résilience du secteur bancaire.

Si les banques réagiront différemment pour atteindre ces obligations en fonction de leur taille et de leur proximité avec le seuil requis, une consolidation est tout de même attendue dans le secteur. Pour les banques de premier rang, qui sont déjà pour beaucoup d'entre elles proches des nouvelles exigences, la levée de capital auprès des actionnaires devrait être

l'option privilégiée. Si certaines ont pu d'ores et déjà obtenir des garanties de financement de la part de leurs actionnaires étrangers, les difficultés liées au rapatriement des dividendes rendent ce modèle de recapitalisation via l'actionnariat étranger difficilement généralisable. L'option des fusions et acquisitions devrait surtout être mobilisée dans le segment des banques de taille moyenne ayant des exigences de capital importantes à combler. Ce phénomène devrait encore s'accroître avec l'incapacité de certaines banques à satisfaire les contraintes imposées à l'approche de la date butoir. Si le secteur voyait une réduction de son nombre d'acteurs, cette consolidation serait très vraisemblablement moins importante que celle subie à la suite de réformes similaires engagées en 2005. Enfin, la rétrogradation de la licence devrait être une option limitée aux petites banques qui souhaitent préserver leur identité locale.

[Mohamed El Guindi](#)

Chargé d'études au Service Economique Régional d'Abuja

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Directeurs de la publication : [Florent Mangin](#) et [Daniel Gallissaires](#).

Rédaction : SER d'Abuja, SER d'Abidjan.

Abonnez-vous : mohamed.elguindi@dgtresor.gouv.fr (Abuja) ou clara.delmotte@dgtresor.gouv.fr (Abidjan)

Les Services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.